VILLE DE RODEZ
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2026
Délibération N°2026-164

VILLE de RODEZ

Commune de Rodez
Hôtel de Ville
Place Eugène Raynaldy BP 3119 12031 RODEZ Cedex 9
Tél : 05 65 77 88 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil municipal
En exercice : 35
Présents : 31
Conseillers excusés et représentés : 2
Conseillers excusés et non représentés : 2

L'an 2026, le vendredi 25 septembre 2026, à 18h00, le Conseil municipal de la Ville de Rodez, dûment convoqué le vendredi 18 septembre 2026, s'est réuni, en séance publique à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de M. Stéphane MAZARS, Maire de Rodez.

Conseillers présents (31)
Mesdames AUGUY-PERIE Nathalie, BONVALET-YOUNES Sarah, CHAPELLE Pascale, DROMER Eugénie, FERNANDEZ Edwige, GUY Carine, LUCAS Sophie, MISTRETTA Carole, PEYROUTY Elodie, RENIER Laura, ROUMEGOUS Virginie, SOUCHARD Karine, VALADIER Agnès, VEZY Camille, VIDAL Sarah.

Messieurs AUSTRUY Fabien, BESSIERE Pierre, BORIES Simon, CABROLIER Kévin, CORTESE Franck, DESTREBECQ Clovis, FILOE Ewan, JULIEN Serge, LIRAUD Emmanuel, MAZARS Stéphane, MONTEILLET Florian, NICOLAS Olivier, RAMONDENC Brice, RAYNAL Fabrice, SMIRNOFF Pierre, TEYSSEDRE Christian.

Conseillers excusés et représentés (2) :

MIQUEL Elodie	a donné pouvoir à	VIDAL Sarah
LAURAS Christophe	a donné pouvoir à	TEYSSEDRE Christian

Conseillers excusés et non représentés (2)
CAYLA Florence, BULTEL-HERMENT Monique

Secrétaire de séance : Ewan FILOE

DELIBERATION N°2026-164 – Convention entre la Ville de Rodez et le SIEDA pour la dissimulation des réseaux de la rue Maurice Bompard

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant ce qui suit :

En application de sa politique d'amélioration du cadre de vie, la Ville de Rodez poursuit son intervention sur la rue Maurice Bompard. Cette intervention d'enfouissement des réseaux d'énergies, de communications et d'éclairage public, est effectuée en coordination avec le SIEDA (Syndicat intercommunal d'énergies de l'Aveyron).

S'agissant d'une opération d'embellissement, la participation de la collectivité est requise.

Le projet de mise en souterrain du réseau électrique est estimé à 160 000,00 euros HT ; la participation de la commune correspondra à 30 % de l'estimation, soit 48 000,00 euros HT.

Le projet de dissimulation du réseau télécommunication (Orange et Numéricâble) est estimé à 40 000,00 euros HT ; la collectivité assurant à 100 % le montant de cette dépense.

En complément de ces travaux, dont la maîtrise d'ouvrage est déléguée temporairement au SIEDA, il est nécessaire d'intervenir sur le réseau d'éclairage public (génie civil et câblage) dont le montant est estimé à 26 000,00 euros HT auquel il convient de rajouter la prise en charge totale de la TVA du projet, soit 5 200,00 euros HT, soit une somme totale de 31 200,00 euros TTC.

Les participations définitives tiendront compte des décomptes réalisés en fin de travaux. Dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, la mise en recouvrement des participations serait établie sur le montant des factures définitives.

En conclusion, la contribution de la Ville de Rodez pour l'ensemble des travaux est de 119 200 euros. Cette somme sera versée auprès de Monsieur le trésorier principal de Rodez, receveur du SIEDA, dès l'achèvement des travaux et après réception du titre de recette correspondant.

Les crédits utiles seront prélevés sur le budget de la commune.

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20260925-DEL2026164-DE
Reçu le 09/10/2026

VILLE DE RODEZ
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2026
Délibération N°2026-164

La Commission Ville durable a émis un avis favorable à l'unanimité sur le projet de délibération présenté.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, par 33 voix pour :

- approuve les conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le SIEDA pour les travaux relatifs au réseau de télécommunication, au réseau d'éclairage public et à la mise en souterrain du réseau électrique ;
- approuve la participation financière de la ville pour les travaux de dissimulation des réseaux de la rue Maurice Bompard (réseau de télécommunication, réseau d'éclairage public, mise en souterrain du réseau électrique) pour un montant prévisionnel de 119 200 € ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

Secrétaire de séance	Le Maire
Signé : Ewan FILOE	Signé : Stéphane MAZARS
Acte dématérialisé	Acte dématérialisé

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération
Publiée le 9 octobre 2026
Transmise en Préfecture le 9 octobre 2026

Délais et voies de recours

Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission en Préfecture.

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20260925-DEL2026164-DE
Reçu le 09/10/2026

SIEDA
Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron

Rodez, le mardi 21 juillet 2026

Monsieur le Maire
Mairie de Rodez
12000 Rodez

REÇU LE
21 JUIL. 2026
SERVICES TECHNIQUES

Objet : Dissimulation – Rue Maurice Bompard
Dossier suivi par : : Clémence PERETTO / Lydian AYGALENQ

Monsieur le Maire,

Pour donner suite à votre demande, nous vous informons que la mise en souterrain du **réseau électrique** de la ***Rue Maurice Bompard*** pourrait se réaliser, pour un coût estimé de **160 000,00** Euros H.T.

Votre participation financière sur cette opération, qui s'inscrirait, sous réserve d'affectation de crédits suffisants, dans le cadre du programme correspondant s'établirait à **30 %** de cette somme, soit **48 000,00** Euros.

La mise en souterrain du **réseau télécommunication** (Orange et Numéricâble) représenterait un investissement de **40 000,00** Euros H.T. sur lesquels la part restant à la charge de la Mairie serait la totalité, soit **40 000,00** Euros. Afin de coordonner les travaux, nous vous proposerons une convention de délégation temporaire pour la maitrise d'ouvrage des réseaux de télécommunication.

Placé sous votre maîtrise d'ouvrage (à budgétiser en intégralité par votre municipalité), la reprise du **réseau d'éclairage public** (génie civil et câblage), se révèlent nécessaire. Le coût estimatif de l'opération s'élève à **26 000,00** Euros H.T Votre participation représenterait la totalité de ce montant.

Afin de faciliter la coordination des opérations, nous vous proposons de nous transférer, de manière temporaire, votre compétence de maître d'ouvrage pour ce chantier. Si vous souhaitez que nos services réalisent l'étude et les travaux d'éclairage public, il vous appartient de nous en faire la demande, dans ce cas, nous vous proposerons une convention de délégation temporaire.

Si vous nous confirmez votre accord de principe sur ces dispositions, nous ferons engager l'étude définitive, concernant la dissimulation des réseaux, par l'Entreprise titulaire du marché travaux sur votre zone.

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur des Services Techniques du S.I.E.D.A.

Dorian CANITROT.

12 rue de Bruxelles
Bourran
12000 RODEZ
05 65 73 31 60
sieda@sieda.net
www.sieda.fr

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20260925-DEL2026164-DE
Reçu le 09/10/2026

Convention d'organisation temporaire de la Maîtrise d'ouvrage

sur le réseau d'Eclairage public

Entre
D'une part
La collectivité de : **Rodez**
Représentée par son Maire
Désignée ci –après par **« la collectivité »**
Et d'autre part
Le Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron – Bourran – 12 Rue de Bruxelles – BP 3216 – 12032 RODEZ CEDEX 9 – N° SIRET : 200 052 090 00012
Représenté par son Vice -Président, Monsieur Sébastien DAVID, agissant en vertu de la délibération du 30 juin 2026
Désigné ci- après par « le SIEDA »
Il est exposé ce qui suit :

Préambule :

L'opération de dissimulation des réseaux de distribution publique d'électricité, l'opération d'enfouissement des réseaux de télécommunication et l'opération d'effacement des réseaux d'éclairage public concernent deux maîtres d'ouvrages :

- Le SIEDA pour les travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité et d'enfouissement des réseaux de télécommunications
- La collectivité pour les travaux d'éclairage public

L'ordonnance N°2004-566 du 17 juin 2004 a ajouté à l'article 2 de la loi N°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise privée, dite loi MOP, la disposition suivante :

« Lorsque la réalisation, la réutilisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération ».

Le SIEDA a inscrit dans ses statuts approuvés le 19 mars 2020 la possibilité d'assurer cette maîtrise d'ouvrage déléguée.

En conséquence, il est convenu ce qui suit :

Article 1 Objet de la convention de mandat

En application de la loi N°85-704 du 12 juillet 1985 et afin de faciliter la coordination du chantier, la collectivité désigne le SIEDA par la présente convention comme maître d'ouvrage unique des opérations de dissimulation du réseau d'éclairage public réalisées en concomitance avec les travaux de dissimulation du réseau de distribution d'électricité relevant de la maîtrise d'ouvrage du SIEDA pour l'opération suivante :

Dissimulation - Rue Maurice Bompard

La présente convention a pour objet de définir les modalités administratives, techniques et financières de cette opération réalisée sous mandat de maîtrise d'ouvrage unique.

Article 2 Champ d'application de la convention

Les travaux d'éclairage public

La collectivité délègue au SIEDA la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux relatifs à l'enfouissement des réseaux d'éclairage public.

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20260925-DEL2026164-DE
Reçu le 09/10/2026

Article 3 Missions dévolues au SIEDA par le maître d'ouvrage

La mission du SIEDA, mandataire, porte sur les éléments suivants :

- Assistance de la collectivité dans l'évaluation du besoin
- Assistance de la collectivité dans l'élaboration de l'avant-projet sommaire
- Passation des marchés publics approprié
- Suivi des travaux
- Gestion financière et comptable de l'opération comprenant – l'estimation globale de l'opération, le versement des rémunérations des entreprises, la fourniture d'un état récapitulatif des dépenses

Article 4 Mode de financement de l'opération

Il ne sera demandé aucune avance à la collectivité, le SIEDA assurera la trésorerie de l'opération Simultanément au mandat des entreprises, le SIEDA appellera à la collectivité le montant des travaux.

Le SIEDA fournira à la collectivité un plan de financement définitif des dépenses concernées. Pour la collectivité, ces dépenses sont éligibles au FCTVA.

La collectivité paye au SIEDA la totalité de l'opération en TTC.

Article 5 Contrôle des travaux et remise de l'ouvrage

La collectivité sera destinataire de l'ensemble des éléments techniques, comptables et financiers de l'opération. La collectivité pourra suivre les chantiers, y accéder à tous moments, toutefois elle ne pourra présenter ses observations qu'au SIEDA et non directement à l'entreprise. Le SIEDA ne pourra pas apporter de modification importante aux ouvrages et installations, tels qu'ils sont prévus aux plans approuvés, sans autorisation de la collectivité.

Il appartient à la collectivité de faire vérifier par un bureau de contrôle agréer, l'état de conformité des installations en respect de la norme C17-200 et des documents techniques unifiées DTU P 06-002.

La collectivité devient propriétaire de l'installation dès sa mise en service et son raccordement au réseau de distribution publique d'électricité soit à la date du procès-verbal de remise de l'ouvrage.

Article 6 Cas de résiliation

Si la réalisation des travaux nécessite l'obtention préalable d'autorisation administratives et que ces dernières ne soient pas accordées au SIEDA, la présente convention sera résiliée de plein droit.

Article 7 Durée de la convention

La présente convention prend fin à expiration des missions définies dans la présente convention.

Le .....à .....

Pour la collectivité **Pour le SIEDA**

Sébastien DAVID





Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20260925-DEL2026164-DE
Reçu le 09/10/2026

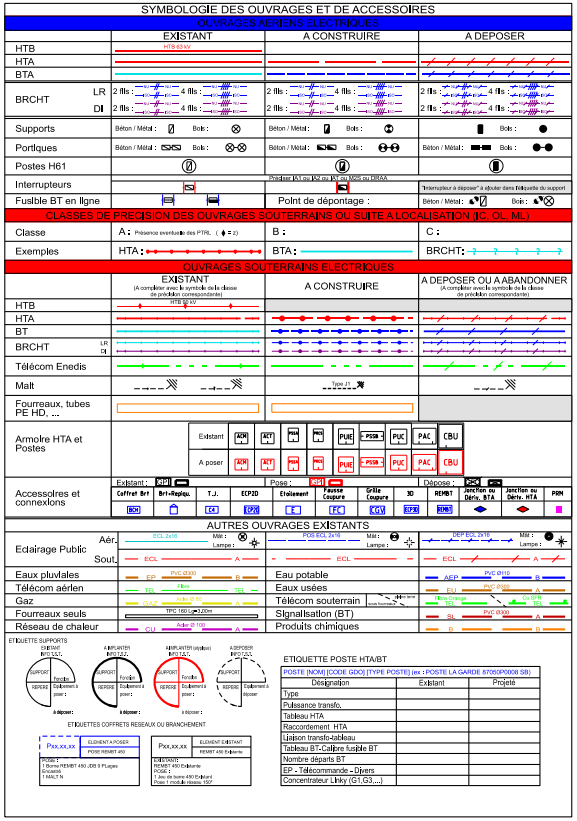
SYMBOLOGIE DES OUVRAGES ET DE ACCESSOIRES
OUVRAGES AERIENS ELECTRIQUES
EXISTANT
A CONSTRUIRE
A DEPOSER
HTB
HTB 63 kV
HTA
BTA
BRCHT
LR
DI
2 fils :
4 fils :
Supports
Béton / Métal :
Bois :
Portiques
Postes H61
Interrupteurs
Préciser IA1 ou IA2 ou IAT ou M2S ou DIRAA
"Interrupteur à déposer" à ajouter dans l'étiquette du support
Fusible BT en ligne
Point de dépontage :
CLASSES DE PRECISION DES OUVRAGES SOUTERRAINS OU SUITE A LOCALISATION (IC, OL, ML)
Classe
A : Présence eventuelle des PTRL (= z)
B :
C :
Exemples
HTA :
BTA :
BRCHT :
OUVRAGES SOUTERRAINS ELECTRIQUES
EXISTANT
(A compléter avec le symbole de la classe de précision correspondante)
A CONSTRUIRE
A DEPOSER OU A ABANDONNER
(A compléter avec le symbole de la classe de précision correspondante)
HTB
HTB 90 kV
HTA
BT
BRCHT
LR
DI
Télécom Enedis
Malt
Type J1
Fourreaux, tubes PE HD, ...
Armoire HTA et Postes
Existant
A poser
ACM
ACT
PSSA
PRCS
PUIE
PSSB
PUC
PAC
CBU
Accessoires et connexions
Existant :
Pose :
Dépose :
Coffret Brt
Brt+Repiqu.
T.J.
ECP2D
Etoilement
Fausse Coupure
Grille Coupure
3D
REMBT
Jonction ou Dériv. BTA
Jonction ou Dériv. HTA
PRM
BCH
C4
ECP2D
E
FC
CGV
ECP3D
REMBT
AUTRES OUVRAGES EXISTANTS
Eclairage Public
Aér.
Sout.
ECL 2x16
POS ECL 2x16
DEP ECL 2x16
Mât :
Lampe :
ECL
A
Eaux pluviales
EP
PVC Ø300
B
Eau potable
AEP
PVC Ø110
Télécom aérien
TEL
Fibre
Eaux usées
EU
Gaz
GAZ
Acier Ø 80
Télécom souterrain
Fibre Orange
Cu SFR
Fourreaux seuls
TPC 160 Lg=3,00m
Signalisation (BT)
SL
Réseau de chaleur
CU
Acier Ø 100
Produits chimiques
ETIQUETTE SUPPORTS
EXISTANT INFO T.S.T.
A IMPLANTER INFO T.S.T.
A IMPLANTER (stylique) INFO T.S.T.
A DEPOSER INFO T.S.T.
SUPPORT
REPERE
Fonction
Equipement à poser :
Equipement à déposer
à déposer :
ETIQUETTES COFFRETS RESEAUX OU BRANCHEMENT
Pxx,xx,xx
ELEMENT A POSER
POSE REMBT 450
Pose :
1 Borne REMBT 450 JDB 9 PLages Encastré
1 MALT N
ELEMENT EXISTANT
REMBT 450 Existante
EXISTANT:
REMBT 450 Existante
POSE :
1 Jeu de barre 450 Existant
Pose 1 module réseau 150°
ETIQUETTE POSTE HTA/BT
POSTE [NOM] [CODE GDO] [TYPE POSTE] (ex : POSTE LA GARDE 87050P0008 SB)
Désignation
Existant
Projeté
Type
Puissance transfo.
Tableau HTA
Raccordement HTA
Liaison transfo-tableau
Tableau BT-Calibre fusible BT
Nombre départs BT
EP - Télécommande - Divers
Concentrateur Linky (G1,G3,...)

Dis 25/341 — SITUATION DES TRAVAUX - SCHEMA RESEAU - — Ech : 1/2500°

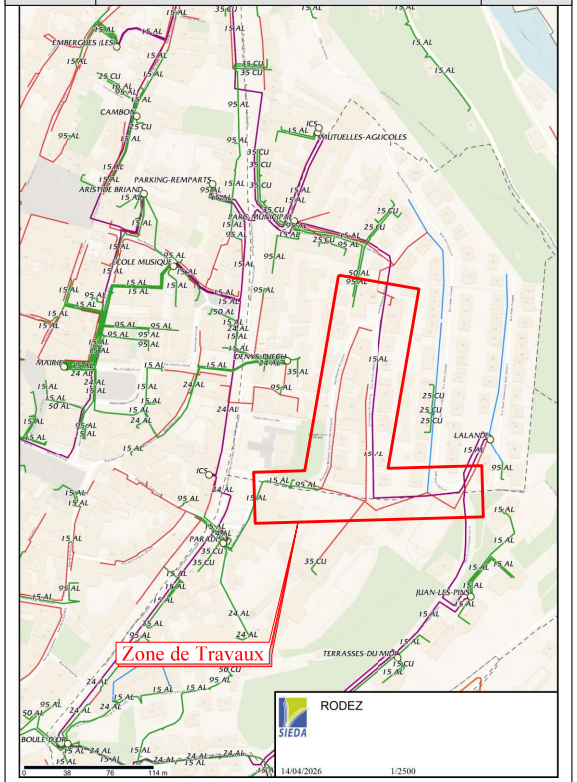
EMBERGUES (LES)
CAMBON
MUTUELLES-AGRICOLES
PARKING-REMPARTS
ARISTIDE BRIAND
PARC MUNICIPAL
ECOLE MUSIQUE
MAIRIE
DENYS PUECH
LALANDE
PARADIS
JUAN-LES-PINS
TERRASSES-DU-MIDI
BOULE D'OR
ICS
15 AL
95 AL
35 CU
25 CU
Zone de Travaux
RODEZ
SIEDA
14/04/2026
1/2500
0
38
76
114 m

Tableau récapitulatif des différentes formes de prise de terre

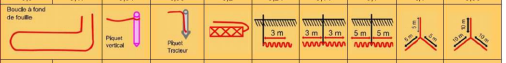
Boucle à fond de fouille
Piquet vertical
Piquet Traceur
3 m
3 m
3 m
5 m
5 m
3 m
5 m
5 m
10 m
10 m
10 m

Forme de terre	A	B	C	D	F	G	H	I	J1	J2
Coef.k	0,6	0,17	0,34	0,38	0,2	0,24	0,14	0,1	0,1	0,06
Résistivité ρ en Ω m	Poteau périmètre 2m	Poste HTA/BT périmètre 10m	Long. 3 m	Long. 3 m	Grille en tranchée 2,5 m	Serpentin 1 tranchée de 3m Conducteur 10 m	Serpentin 2 tranchées de 3m Conducteur 2 x 10 m	Serpentin 2 tranchées de 5m Conducteur 2 x 15 m	Patte d'oie 3 Branches de 5 m + 1piquet central 3 m	Patte d'oie 3 Branches de 10 m + 1piquet central 5 m
50 Ω m	30Ω	8Ω	17Ω	19Ω	10Ω	12Ω	7Ω	5Ω	5Ω	3Ω
100 Ω m	60Ω	17Ω	34Ω	37Ω	20Ω	25Ω	14Ω	10Ω	10Ω	6Ω
200 Ω m	120Ω	34Ω	65Ω	75Ω	40Ω	50Ω	28Ω	20Ω	20Ω	12Ω
300 Ω m		50Ω	100Ω	112Ω	60Ω	75Ω	42Ω	30Ω	30Ω	18Ω
400 Ω m		65Ω	133Ω	149Ω	80Ω	100Ω	56Ω	40Ω	40Ω	24Ω
500 Ω m					100Ω	125Ω	70Ω	50Ω	50Ω	30Ω
750 Ω m					150Ω	180Ω	105Ω	75Ω	75Ω	45Ω
1000 Ω m					300Ω	240Ω	140Ω	100Ω	100Ω	60Ω

🟦 Efficace vis-à-vis des courants de foudre et à 50Hz
🟧 Efficace seulement à 50Hz

TABLEAU RECAPITULATIF DES TERRES DES POSTES

Repère	Régime de Neutre HTA du départ de Poste Source*	TM/TN Interconnexion ou Séparation	RM max	RN max	Date de la Mesure RN	Résistance RN mesurée	Observations

TABLEAU RECAPITULATF DES PRISES DE TERRE INDIVIDUELLES
(MASSE ET NEUTRE)

Repère	Valeur lue au telluromètre	Résistivité du terrain calculée	Résistance obtenue par le calcul (en Ohm)	Type de terre envisagée	Résistance mesurée après travaux	Date de mesure
45-05-10	12,5	263,9	28,8	1 F + 1 G		
45-05-20	12,5	263,9	28,8	1 F + 1 G		
45-05-30	12,5	263,9	28,8	1 F + 1 G		
45-05-310	12,5	263,9	28,8	1 F + 1 G		
45-05-40	12,5	263,9	28,8	1 F + 1 G		
45-05-50	12,5	263,9	28,8	1 F + 1 G		
2046-05-60	12,5	263,9	28,8	1 F + 1 G		

TABLEAU RECAPITULATF DES MESURES DE COUPLAGE ENTRE LA TERRE DES MASSES ET LES TERRE DU NEUTRE

Couplage entre repères	Résistance Terre Masse RM	Résistance Terre Neutre RN	Résistance entre masse et neutre RMN	Résistance de couplage masse neutre RC=(RM+RN-RMN)/2	Coefficient de couplage masse neutre (RC/RM)<0,15

Terre du neutre Connecté :

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES
DU DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
12, Rue de Bruxelles - ZAC de Bourran - BP 3216 - 12032 RODEZ CEDEX 9

Concession : SYNDICAT D'ENERGIES DE L'AVEYRON

➔Ce projet concerne la (les) commune(s) de :
- RODEZ
-

DESCRIPTIF DU PROJET
Pose de câbles Basse Tension souterrain sur 344m
en remplacement de câbles aériens déposés sur 225m
et dépose de 8 supports béton et d'1 poteau bois
pour un enfouissement de réseau Bsse Tension rue Maurice Bompard

PLAN POUR ACCORD
- MULTI RESEAUX -

➔ Ce projet s'effectue dans le périmètre d'un site classé ou Inscrit

oui ☐ non ☒

➔ Ce projet comprend la construction et/ou la dépose de :

Longueur en km	HTA sout.	HTA aérien	BT Sout.	BT aérien	Transformateur	
					Type	Puissance
Pose			0.344			
Dépose				0.225		

Indice	Date	Modifications
A	29/06/2026	Plan pour accord
B		
C		
D		
E		
F		

CHARGE D'AFFAIRE SIEDA :	Dessiné :	Vérifié :
Lydian AYGALENQ	Eric CELIE	Eric CELIE

EIFFAGE
ÉNERGIE SYSTÈMES
26 Rue du Trauc
Z.A. BEL AIR - RODEZ - 12510 DRUELLE
Tél : 05 65 77 13 00
[illegible]

ETUDE N°	
AFFAIRE N°	B01986
N° DOSSIER SIEDA	Dis 25/341
AFFAIRE ENEDIS N°	
POSTE ET N°	P0045 "PARADIS" P2046 "PARC MUNICIPAL"

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20260925-DEL2026164-DE
Reçu le 09/10/2026

Dis 25/341 — SITUATION ZONE DES TRAVAUX - IGN - — Ech : 1/25000°

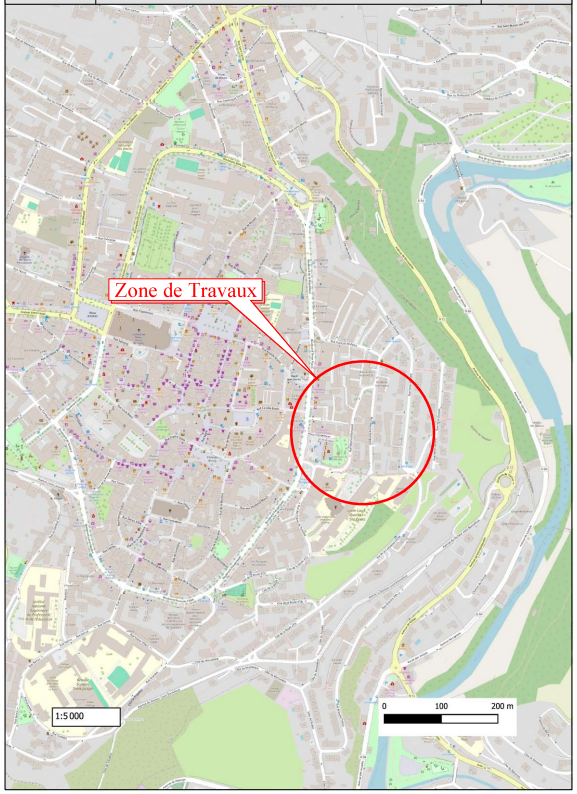
Zone de Travaux
1:5 000
0
100
200 m

GRILLE D'IDENTIFICATION DES ENJEUX DU PROJET

Cette grille permet de déterminer l'impact du projet n matière d'urbanisme, de sécurité et d'environnement
Elle sert à identifier les services à consulter, ainsi que les démarches à mener

Coordonnées du maître d'ouvrage
Nom (personne morale ou Physique)
Commune et département RODEZ - AVEYRON (12)
Adresse : 12 rue de Bruxelles, Bourran 12000 RODEZ
Téléphone : 05 65 73 31 60 Télécopieur
Mail : sieda@sieda.net
Nom et Détail du Projet : -

Création ou modification d'une ligne ☐

Longueur 355m
Section du câble : 3x150+70
Nature du câble : Alu

Ligne en partie aérienne ☐
Ligne en partie souterraine ☐

En zone urbaine ☐
En zone périurbaine ☐
En zone rurale ☐
Avec impact sur l'activité agricole ☐

Avec traversée de voirie ☐
Arrêtés de travaux sur voirie délivrés ☐
avec impact sur la circulation ☐

Avec traversée de voie ferroviaire ☐
Avec traversée de cours d'eau ☐
A proximité d'autres réseaux ☐

Dans le domaine Public ☐

Dans le domaine privé ☐
Sans les accord amiables ☐
Avec usage de servitudes existantes ☐

Création ou modification d'un poste ☐

Type de poste
1 PSSA 250KVA
Dans l'emprise d'un poste existant ☐
Sans modification de cette emprise ☐

Création d'un nouveau poste ☐
Avec maîtrise foncière ☐
Dépôt de déclaration préalable d'urbanisme ☐
(emprise au sol>5m² ou secteur sauvegardé)

Commentaires
Dissimulation et renforcement du réseau Basse Tensio à Puech Rizens
Pose de 46m de câble souterrain HTA 3x95
Pose d'un poste PSSA 250KVA
Pose de 397m de câble souterrain BT 3x50+95M
Pose de 163m de câble torsadé aérien T150+70+2x16
Dépose d'un transformateur de Type H61
Dépose de 7 supports et de 400m de réseau aérien

Dans le périmètre de protection d'un monument historique ☐
Dans une zone protégée ☐
ZNIEFF ☐
Désignation : ☐
Natura 2000 ☐
Désignation : ☐
Parc Naturel Régional ☐
Parc National ☐
Autres ☐
Précisez :

Projet en zone particulière
Zone très humide ☐
Zone sismique ☐
Zone d'installation de terrain (glissement, cutes de blocs...) ☐
Zone particulièrement fréquentée par les oiseaux (migration, nidification) ☐
Autres ☐
Précisez :

Incidences : ☐
Défrichement, abattages d'arbres ☐
Pollution prévisible ☐
Nature de la pollution : ☐
Destruction ou détérioration d'habitat animal ☐
Perturbation d'espèces (reproduction, repos, alimentation...) ☐
Destruction d'espèces ☐
Autres ☐
Précisez :

Impact du Projet

Le projet n'est pas susceptible d'avoir un impact significatif (1) sur l'environnement	☐	Le projet présente un impact significatif sur l'environnement, un dossier approfondi doit être réalisé par le porteur de projet	☐

(1) A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir un impact lorsque:
-une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèces est détruit ou dégradé
-une surface d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

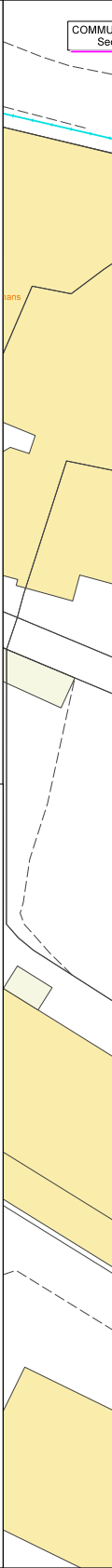
COMMU
Se
nans

UNE : RODEZ
ction AT

Projet souterrain
Plan de pose et Insertion paysagère
Ech : 1/250°

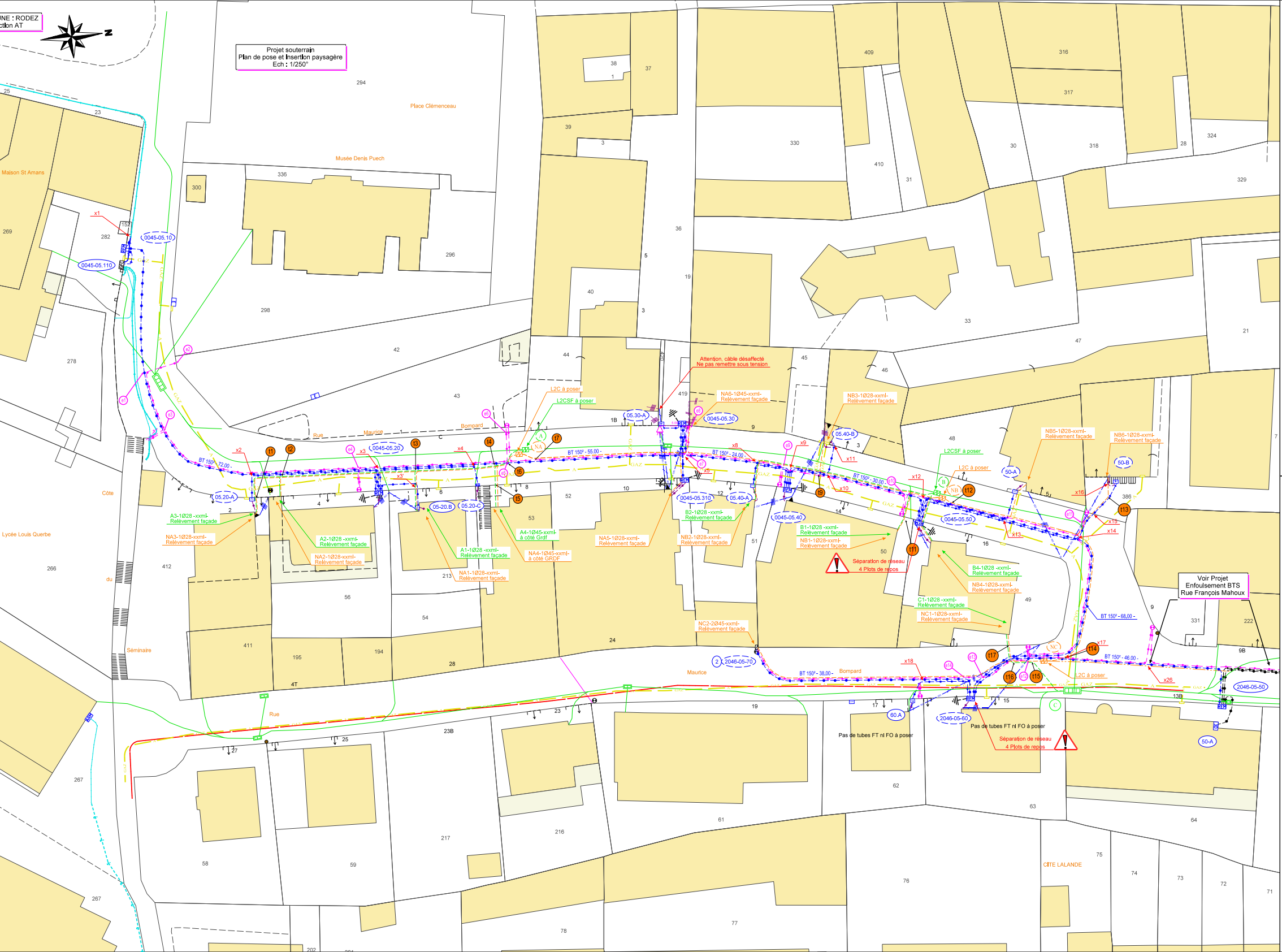
N
Place Clémenceau
Musée Denis Puech
Maison St Amans
Lycée Louis Querbe
Séminaire
Rue du Côte
Rue Maurice Bompard
CITE LALANDE
0045-05.10
0045-05.110
0045-05.20
05.20-A
05-20.B
05.20-C
05.30-A
0045-05.30
0045-05.310
05.40-A
05.40-B
0045-05.40
0045-05.50
50-A
50-B
60.A
2046-05-60
2046-05-70
2046-05-50
BT 150² - 72,00 -
BT 150² - 55,00 -
BT 150² - 24,00 -
BT 150² - 30,00 -
BT 150² - 68,00 -
BT 150² - 46,00 -
BT 150² - 38,00 -
L2C à poser
L2CSF à poser
Attention, câble désaffecté
Ne pas remettre sous tension
A3-1Ø28 -xxml- Relèvement façade
NA3-1Ø28-xxml- Relèvement façade
A2-1Ø28 -xxml- Relèvement façade
NA2-1Ø28-xxml- Relèvement façade
A1-1Ø28 -xxml- Relèvement façade
NA1-1Ø28-xxml- Relèvement façade
A4-1Ø45-xxml- à côté Grdf
NA4-1Ø45-xxml- à côté GRDF
NA5-1Ø28-xxml- Relèvement façade
NA6-1Ø45-xxml- Relèvement façade
B2-1Ø28 -xxml- Relèvement façade
NB2-1Ø28-xxml- Relèvement façade
B1-1Ø28 -xxml- Relèvement façade
NB1-1Ø28-xxml- Relèvement façade
NB3-1Ø28-xxml- Relèvement façade
B4-1Ø28 -xxml- Relèvement façade
NB4-1Ø28-xxml- Relèvement façade
NB5-1Ø28-xxml- Relèvement façade
NB6-1Ø28-xxml- Relèvement façade
C1-1Ø28 -xxml- Relèvement façade
NC1-1Ø28-xxml- Relèvement façade
NC2-2Ø45-xxml- Relèvement façade
Séparation de réseau
4 Plots de repos
Pas de tubes FT ni FO à poser
Voir Projet
Enfouissement BTS
Rue François Mahoux
GAZ
x1
x2
x3
x4
x5
x8
x9
x10
x11
x12
x13
x14
x15
x16
x17
x18
x26
t1
t2
t3
t4
t5
t6
t7
t9
t11
t12
t13
t14
t15
t16
t17
A
NA
B
NB
C
NC
294
336
300
296
298
42
43
282
269
278
266
412
56
54
213
53
52
24
28
195
194
411
4T
23B
217
216
58
59
61
19
62
63
64
76
77
78
75
74
73
72
71
267
330
409
410
31
30
316
317
318
324
329
28
21
33
47
48
49
50
51
45
46
419
44
38
37
39
40
36
19
386
331
222
9B
13B
9
15
17
16
14
12
10
8
6
4
2
1B
3
5
25
27
23
152

045-05-10	ELEMENT A POSER REMBT
Encastrée dans mur Parc.282 1 Borne REMBT 450 1 JDB 9 Plages 3 Modules BT 3 Racc. BT 1 MALT Câble BT existant, à rabattre de la grille FC vers 45-05-10	

0045-05-110	ELEMENT EXISTANT SocInter
SocInter existant à conserver avec 1 Terre 1 Câble existant vers P0045 à déconnecter 1 Racc.BT vers 45-05-10	

0045-05.110
0045-05.10

0045-05-20	ELEMENT A POSER REMBT
Encastrée dans mur Parc.56 1 Borne REMBT 450 1 JDB 9 Plages 2 Modules BT 2 Racc BT 2 Modules Tri Direct 1 Module Tri Protégé 1 MALT 1 Brt.4 Parc.56 1 Brt.4 Parc.412 1 Brt.4 Parc.213 1 Brt.4 Parc.53	

05-20.A	ELEMENT A POSER CIBE
Encastrée dans mur Parc.412 1 Borne Cibe 4A/D4 2 Racc. Brt4	

05-20.B	ELEMENT EXISTANT Coffret S300
Coffret S300 existant en saillie à conserver 1 Racc. Brt4	

05-20.C	ELEMENT A POSER Borne C/C
Semi-Encastrée dans mur Parc.53 1 Borne C/C 2 Racc. Brt4	

0045-05-30	ELEMENT A POSER REMBT
Encastrée dans mur Parc.419 1 Borne REMBT 600 1 JDB 12 Plages 3 Modules BT 3 Racc BT 1 Module Tri direct 1 Module Mono Protégé 1 MALT 1 Brt.4 Parc.44 1 Brt.4 Parc.419 1 Brt.2 Parc.419	

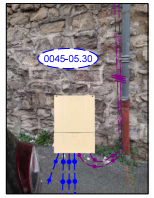

05-30.A	ELEMENT A POSER CIBE
Encastrée dans mur Parc.420/44 1 Borne Cibe 4A/D4 2 Racc. Brt4	

0045-05-310	ELEMENT A POSER REMBT
Encastrée dans mur Parc.52 1 Borne REMBT 300 1 JDB 6 Plages 1 Module BT 1 Racc BT 2 Modules Brt Mono Protégés 1 MALT 2 Brt.4 Parc.52	

0045-05-40	ELEMENT A POSER REMBT
Encastrée dans mur Parc.50 1 Borne REMBT 450 1 JDB 9 Plages 2 Modules BT 2 Racc BT 1 Module Tri Direct 1 Module Tri Protégé 1 MALT 1 Brt.4 Parc.50 1 Brt.4 Parc.51 1 Brt.4 Parc.46	

05-40.A	ELEMENT A POSER CIBE
Encastrée dans mur Parc.51 1 Borne Cibe 4A/D4 2 Racc. Brt4	

05-40.B	ELEMENT A POSER CIBE
Encastré dans mur Parc.46 1 Coffret Cibe 4A/D4 2 Racc. Brt4	

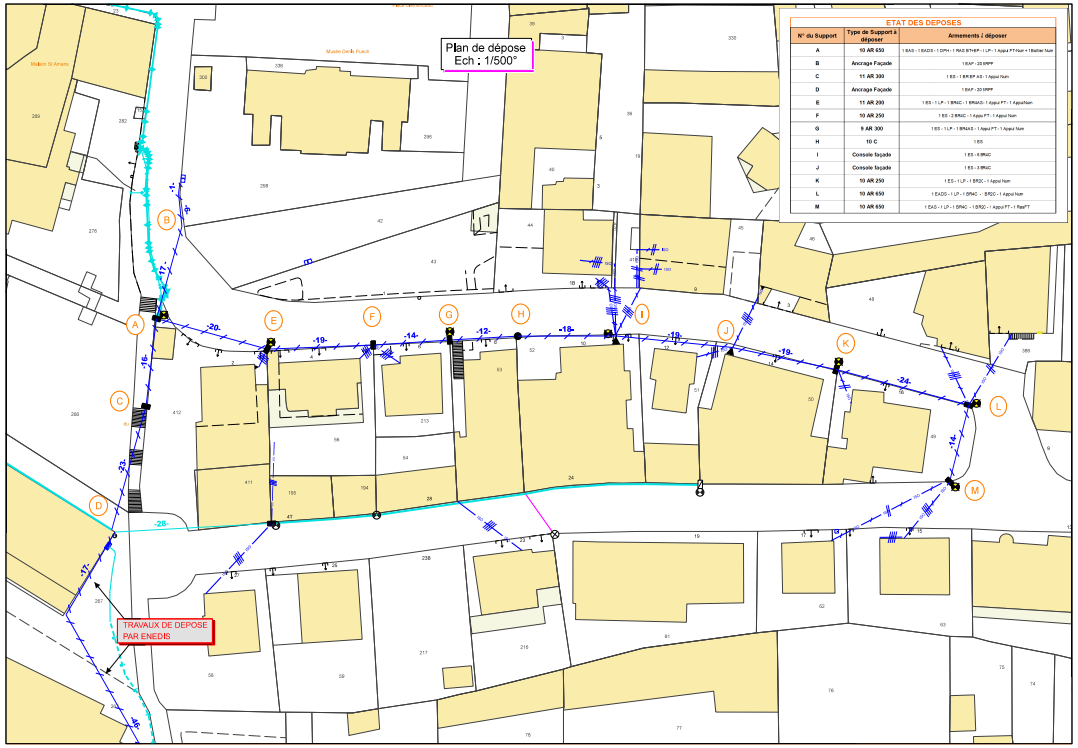
Plan de dépose
Ech : 1/500°
TRAVAUX DE DEPOSE PAR ENEDIS
A
B
C
D
E
F
G
H
I
J
K
L
M
-20-
-19-
-14-
-12-
-18-
-19-
-19-
-24-
-16-
-23-
-17-
-28-
-14-

ETAT DES DEPOSES

N° du Support	Type de Support à déposer	Armements à déposer
A	10 AR 650	1 EAS - 1 EADS - 1 DPH - 1 RAS BT+EP - 1 LP - 1 Appui FT-Num + 1 Boîtier Num
B	Ancrage Façade	1 EAF - 20 BRPF
C	11 AR 300	1 ES - 1 BR EP AS - 1 Appui Num
D	Ancrage Façade	1 EAF - 20 BRPF
E	11 AR 200	1 ES - 1 LP - 1 BR4C - 1 BR4AS - 1 Appui FT - 1 Appui Num
F	10 AR 250	1 ES - 2 BR4C - 1 Appui FT - 1 Appui Num
G	9 AR 300	1 ES - 1 LP - 1 BR4AS - 1 Appui FT - 1 Appui Num
H	10 C	1 ES
I	Console façade	1 ES - 8 BR4C
J	Console façade	1 ES - 3 BR4C
K	10 AR 250	1 ES - 1 LP - 1 BR2C - 1 Appui Num
L	10 AR 650	1 EADS - 1 LP - 1 BR4C - 1 BR2C - 1 Appui Num
M	10 AR 650	1 EAS - 1 LP - 1 BR4C - 1 BR2C - 1 Appui FT - 1 RasFT

0045-05-50	ELEMENT A POSER REMBT
Encastrée dans mur Parc.49 1 Borne REMBT 450 1 JDB 9 Plages 1 Module BT 4 Plots de repos 2 Racc. BT 1 MALT 1 Brt.4 Parc.48 1 Brt.4 Parc.386 1 Brt.4 Parc.49	

⚠ Séparation de réseau
4 Plots de repos

05-50.A	ELEMENT A POSER CIBE
Encastrée dans mur Parc.48 1 Borne Cibe 4A/D4 2 Racc. Brt4	

05-50.B	ELEMENT A POSER CIBE
Encastrée dans mur Parc.386 1 Borne Cibe 4A/D4 2 Racc. Brt4	

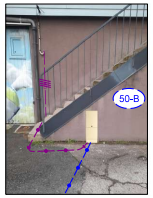

2046-05-50	ELEMENT EXISTANT REMBT
Borne REMBT 450 posée dans projet "Enfouissement Rue François MAHOUX" 1 Module BT 1 Raccordement BT	

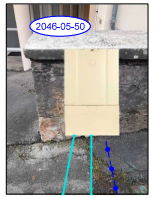

2046-05-60	ELEMENT A POSER REMBT
Encastrée dans mur Parc.63 1 Borne REMBT 450 1 JDB 9 Plages 2 Modules BT 4 Plots de repos 3 Racc. BT 1 MALT 1 Brt.4 Parc.63 1 Brt.4 Parc.62	

⚠ Séparation de réseau
4 Plots de repos

05-60.A	ELEMENT EXISTANT Coffret
Coffret de sectionnement existant 1 Brt.4 à déconnecter 1 Brt.4 à connecter	

2046-05-70

Existant

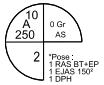
10
A
250
0 Gr
AS
2
*Pose :
1 RAS BT+EP
1 EJAS 150²
1 DPH

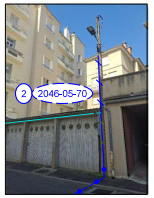

Dis 25/341

Branchements

TABLEAU DES BRANCHEMENTS

				LR : Liaison Réseau							DI : Dérivation Individuelle						
Id PRM / OCB	Type	Type utilisation	Type Brcht	Repère sur Plan	Action	Type Technique	Nature / Section	Longueur Géographique	Longueur électrique	Gaine Fourreau Ø75	Repère sur plan	Action	Type Technique	Nature / Section	Longueur Géographique	Longueur électrique	Gaine Fourreau Ø75
	I	C	TRI	0045-05-20 / p.56	Pose	S	Module C/C dans REMBT				0045-05-20 / p.56	Pose	S	4x35 AL	3	7	5
				E - p.56	Dépose	A	4x25 Réty					Reprise	Posé	4x25 Réty	Câble à manchonner à l'existant		
	C	C	TRI	0045-05-20 / 20.A	Pose	S	4x35 Al	25	29	27	2046-05-20.A/ p.412	Pose	S	4x35 AL	3	7	5
				F - p.412	Dépose	A	4x25 Réty					Reprise	Posé	4x25 Réty	Câble à manchonner à l'existant		
	I	C	TRI	0045-05-20 / 20.B	Pose	S	4x35 Al	11	15	13	2046-05-20.B / p.213	Reprise	Raccordement dans coffret S300 en saillie à l'extérieur de la maison				
				F - p.213	Dépose	A	4x25 Réty										
	C	C	TRI	0045-05-20 / 20.C	Pose	S	4x35 Al	22	26	24	2046-05-20.C / p.53	Reprise	Câble souterrain existant à rabatre				
				G - p.53	Dépose	AS	??										
	I	C	MONO	0045-05-30 / p.45	Pose	S	Module C/C dans REMBT				0045-05-30 / p.45	Pose	S	4x35 AL / 4x25 Réty	3	17	5
				I - p.45 (N°9)	Dépose	A	2x25 Réty					Reprise	Posé	4x25 Réty	Câble à manchonner à l'existant		
	I	C	MONO	0045-05-30 / p.45	Pose	S	Module C/C dans REMBT				0045-05-30 / p.45	Pose	S	4x35 AL / 4x25 Réty	3	17	5
				I - p.45 (N°9)	Dépose	A	2x25 Réty					Reprise	Posé	4x25 Réty	Câble à manchonner à l'existant		
	I	C	TRI	0045-05-30	Branchement désaffecté // NE PAS REMETTRE SOUS TENSION												
				I - p.44 (Haut)	Dépose	A	4x25 Réty										
	I	C	TRI	0045-05-30 / 30.A	Pose	S	4x35 Al	4	8	6	2046-05-30.A / p.213	Reprise	Posé	4x25 Réty	Câble existant à rabattre et à manchonner		
				I - p.44	Dépose	A	4x25 Réty										
	I	C	TRI	0045-05-310 / p.52	Pose	S	Module C/C dans REMBT				0045-05-310 / p.52	Pose	S	4x35 AL / 4x25 Réty	3	10	5
				I - p.52 (bas)	Dépose	A	4x25 Réty					Reprise	Posé	4x25 Réty	Câble à manchonner à l'existant		
	I	C	TRI	0045-05-310 / p.52	Pose	S	Module C/C dans REMBT				0045-05-310 / p.52	Pose	S	4x35 AL / 4x25 Réty	3	27	5
				I - p.52 (haut)	Dépose	A	4x25 Réty					Reprise	Posé	4x25 Réty	Câble à manchonner à l'existant		
	C	C	TRI	0045-05-40 / p.50	Pose	S	Module C/C dans REMBT				0045-05-40 / p.50	Pose	S	4x35 AL	2	6	4
				J - p.50	Dépose	A	4x25 Réty					Reprise	Posé	4x25 Réty	Câble à manchonner à l'existant		
	I	C	TRI	0045-05-40 / 40.A	Pose	S	4x35 Al	15	19	17	2046-05-40.A / p.51	Pose	S	4x35 AL	2	6	4
				J - p.51	Dépose	A	4x25 Réty					Reprise	Posé	4x25 Réty	Câble à manchonner à l'existant		
	C	C	TRI	0045-05-40 / 40.B	Pose	S	4x35 Al	14	18	16	2046-05-40.B / p.46	Pose	Posé	4x25 Réty		15	
				J - p.46	Dépose	A	4x25 Réty										
	I	C	TRI	0045-05-50 / p.49	Pose	S	Module C/C dans REMBT				0045-05-50 / p.49	Pose	S	4x35 AL	5	9	7
				K - p.49	Dépose	A	4x25 Réty					Reprise	Posé	4x25 Réty	Câble à manchonner à l'existant		
	I	C	TRI	0045-05-50 / 50.A	Pose	S	4x35 Al	21	25	23	2046-05-50.A / p.48	Pose	S	4x35 AL	2	6	4
				L - p.48	Dépose	A	4x25 Réty					Reprise	Posé	4x25 Réty	Câble à manchonner à l'existant		
	I	C	MONO	0045-05-50 / 50.B	Pose	S	4x35 Al	38	42	40	2046-05-50.B / p.386	Pose	S	4x35 AL	2	6	4
				L - p.386	Dépose	A	2x25 Réty					Reprise	Posé	4x25 Réty	Câble à manchonner à l'existant		
	I	C	TRI	2046-05-60 / p.63	Pose	S	Module C/C dans REMBT				2046-05-60 / p.63	Pose	S	4x35 AL	2	6	4
				M - p.63	Dépose	A	4x25 Réty					Reprise	Posé	4x25 Réty	Câble à manchonner à l'existant		
	I	C	Mono	2046-05-60 / 60.A	Pose	S	4x35 Al	12	16	14	2046-05-60.A / p.63	Reprise	Raccordement dans coffret C/C existant en bordure de la voie publique				
				M - p.62	Dépose	A	2x25 Réty										

ETAT DES BRANCHEMENTS

		Désignation																		Branchement neuf				Reprise		Remplacement		Longueur projetée au sol			
N° Socle ou N° Support	N° Parcelle	Nature du câble	Longueur sout. Géographique	Long. aérien	Long. façade	Ø75	Ø110	Réty 2x25	Réty 4x25	HN 2x35	HN 4x35	Coffret CIBE	Encastrement CIBE	Racc Br2	Racc Br4	Percement de mur	Jonction B2	Jonction B4	Ras façade	Collectif (nbre PDL)	Aéro sout TJ	Sout TJ	Sout Lotissement	Aérien	Souterrain ou aérosout	Aérien	Souterrain ou aérosout	Sous chaussée	Sous accotement	En terrain privé	Observations
0045-05-20	56	4x35 Al	3			5					7				1				1							1				3	Racc. C/C dans RMBT // Sout. sur 3m. // RAS Façade // Câble aérien à rabattre en posé 2m // Racc existant à l'extérieur
0045-05-20	412	4x35 Al	28			32					34				4											1		26		3	Racc. dans RMBT // Sout. sur 25m. // Racc dans C/C à poser // Sout. sur 3m // RAS Façade // Racc existant à l'extérieur
0045-05-20	213	4x35 Al	11			13					18				4											1		8		3	Racc. dans RMBT // Sout. sur 11m. // Racc dans coffret S300 existant en saillie sur façade
0045-05-20	53	4x35 Al	22			24					26				3										1			22			Racc. dans RMBT // Sout. sur 22m. // Racc dans coffret C/C à poser // Branchement existant aéro-sout. à rabattre depuis le support déposé
0045-05-30	44	4x35 Al	4			6					8				4				1							1			4		Racc. dans RMBT // Sout. sur 4m. // Racc dans coffret C/C à poser // Ras Façade// Racc existant à l'extérieur
0045-05-30	45 (N°9)	4x35 Al	1			3					5				2				1							1			1		Racc. C/C dans RMBT // Sout. sur 1m. // RAS Façade // Câble aérien à rabattre en posé 5m // Racc existant à l'extérieur
0045-05-30	45 (N°9b)	4x35 Al	1			3					5				2				1							1			1		Racc. C/C dans RMBT // Sout. sur 1m. // RAS Façade // Câble aérien à rabattre en posé 5m // Racc existant à l'extérieur
0045-05-310	52 (Bas)	4x35 Al	3			6			3		7				3				1							1				3	Racc. C/C dans RMBT // Sout. sur 3m. // RAS Façade // Câble en posé Façade sur 2m // Racc existant à l'extérieur
0045-05-310	52 (Haut)	4x35 Al	3			5					7				2				1							1				3	Racc. C/C dans RMBT // Sout. sur 3m. // RAS Façade // Câble en posé Façade existant à conserver // Racc existant à l'extérieur en haut du pignon
0045-05-40	50	4x35 Al	2			4					6				2				1							1				2	Racc. C/C dans RMBT // Sout. sur 2m. // RAS Façade // Racc existant à l'extérieur
0045-05-40	51	4x35 Al	15			19					23				4				1							1		13		2	Racc. dans RMBT // Sout. sur 15m. // Racc dans C/C à poser // Sout sur 2m // Ras Façade // Câble aérien à rabattre en posé 2m // Racc existant à l'extérieur
0045-05-40	46	4x35 Al	14			18			10		20				4				1							1		14			Racc. dans RMBT // Sout sur 14m. // Ras Façade // Racc dans C/C à poser // Pose Façade 10m // Racc existant à l'extérieur
0045-05-50	49	4x35 Al	5			7					9				2				1							1				5	Racc. C/C dans RMBT // Sout. sur 5m. // RAS Façade // Racc existant à l'extérieur
0045-05-50	48	4x35 Al	23			27					29				4				1							1		21		2	Racc. dans RMBT // Sout. sur 21m. // Racc dans C/C à poser // Sout sur 2m // Ras Façade // Câble aérien à rabattre en posé 2m // Racc existant à l'extérieur
0045-05-50	386	4x35 Al	40			44					48				4				1							1		38		2	Racc. dans RMBT // Sout. sur 38m. // Racc dans C/C à poser // Sout sur 2m // Ras Façade // Racc existant à l'extérieur
2046-05-60	63	4x35 Al	2			4					6				2				1							1				2	Racc. C/C dans RMBT // Sout. sur 2m. // RAS Façade // Racc existant à l'extérieur
2046-05-60	62	4x35 Al	12			14					16				2				1							1		12			Racc. dans RMBT // Sout. sur 12m. // Racc dans C/C existant
TOTAL			169			233			12		271				48				14						1	15		153		39	

Dis 25/341 Tableaux et Coupes des Tranchées

TABLEAU DES TRANCHEES BT

Ouverture Tranchée						Sable		GNT		Déblais		GE		Béton		Enrobé		Bicouche		Rocher	Fourreaux		Sous Chaussée	Sous accotement ou trottoir			Autre cas (franchissement d'ouvrage)
Tronçon	Coupe de tranchée	Longueur	Nbre cables	Larg.	Prof.	Prof.	Volume	Prof.	Volume	Prof.	Volume	Prof.	Volume	Prof.	Volume	Larg.	Surface	Larg.	Surface	BRH 10%	Ø160	Ø110		L < 0,70m	0,70m < L < 2m	Espace vert	
x1 - 05.10	Chauss. Bic	2	1	0,40	1,05	0,30	0,17	0,65	0,52			0,10	0,08					0,60	1,20	0,06		3	2				
x1 - 05.110	Chauss. Bic	5	1	0,40	1,05	0,30	0,42	0,65	1,3			0,10	0,20					0,60	3,00	0,15			5				
05.10 - 05.110	Chauss. Bic	2	2	0,50	1,05	0,30	0,30	0,65	0,65			0,10	0,10					0,70	1,40	0,11		6	2				
05.10 - x3	Chauss. Bic	68	1	0,40	1,05	0,30	8,16	0,65	17,68			0,10	2,72					0,60	40,80	2,86		69	68				
x3 - 05.20	Chauss. Bic	4	2	0,50	1,05	0,30	0,60	0,65	1,3			0,10	0,20					0,70	2,80	0,21		10	4				
x3 - x5	Chauss. Bic	46	1	0,40	1,05	0,30	5,52	0,65	11,96			0,10	1,84					0,60	27,60	1,93		46	46				
x5 - 05.310	Chauss. Bic	4	1	0,40	1,05	0,30	0,48	0,65	1,04			0,10	0,16					0,60	2,40	0,17		5	4				
x5 - 05.30	Chauss. Bic	5	3	0,80	1,05	0,30	1,20	0,65	2,6			0,10	0,40					1,00	5,00	0,42		18	5				
x5 - x9	Chauss. Bic	16	1	0,40	1,05	0,30	1,92	0,65	4,16			0,10	0,64					0,60	9,60	0,67		16	16				
x9 - 05.40	Chauss. Bic	3	2	0,50	1,05	0,30	0,45	0,65	0,975			0,10	0,15					0,70	2,10	0,16		8	3				
x9 - x12	Chauss. Bic	23	1	0,40	1,05	0,30	2,76	0,65	5,98			0,10	0,92					0,60	13,80	0,97		23	23				
x12 - 05.50	Chauss. Bic	4	2	0,50	1,05	0,30	0,60	0,65	1,3			0,10	0,20					0,70	2,80	0,21		10	4				
x12 - x17	Chauss. Bic	46	1	0,40	1,05	0,30	5,52	0,65	11,96			0,10	1,84					0,60	27,60	1,93		46	46				
x17 - 05.60	Chauss. Bic	18	2	0,50	1,05	0,30	2,70	0,65	5,85			0,10	0,90					0,70	12,60	0,95		38	18				
05.60 - 05.70	Chauss. Bic	38	1	0,40	1,05	0,30	4,56	0,65	9,88			0,10	1,52					0,60	22,80	1,60		40	38				
x17 - x26	Chauss. Bic	14	1	0,40	1,05	0,30	1,68	0,65	3,64			0,10	0,56					0,60	8,40	0,59		14	14				
Longueur Totale de Tranchée 1c: 262 m 2c: 31 m 3c: 5 m		Lg.			Total	Sable		GNT		Déblais		GE		Béton		Enrobé		Bicouche		Rocher	Ø160	Ø110	Sous Chaussée	Accot. L < 0,70	Accot. 0,70 < L < 2,0	Espace vert	Autre cas
		298,00				37,04		80,80				12,43						183,9		12,96		352	298				
						S+GNT		117,84																			

TABLEAU DES TRANCHEES Branchements

Ouverture Tranchée					Sable		GNT		Déblais		GE		Béton		Enrobé		Bicouche		Rocher
Tronçon	Coupe de tranchée	Longueur	Larg.	Prof.	Prof.	Volume	Prof.	Volume	Prof.	Volume	Prof.	Volume	Prof.	Volume	Larg.	Surface	Larg.	Surface	BRH 10%
x2 - cibe 05.20A	Chauss. Bic	4,00	0,40	1,05	0,3	0,48	0,65	1,04			0,10	0,16					0,60	2,40	0,17
Cibe 20A - Brt	Béton en domaine privé	2,00	0,40	0,85	0,3	0,24	0,40	0,32					0,15	0,12					0,07
05.20 - Cibe 20B	Tottoir Bic	7,00	0,40	0,85	0,3	0,84	0,45	1,26			0,10	0,28					0,60	4,20	0,24
x3' - Brt6	Déblais en domaine privé	4,00	0,40	0,85	0,3	0,48			0,55	0,88									0,14
x4 - C100/P100	Chauss. Bic	4,00	0,40	1,05	0,3	0,48	0,65	1,04			0,10	0,16					0,60	2,40	0,17
C100/P100 - Comptage	Béton en domaine privé	1,00	0,40	0,85	0,3	0,12							0,15	0,06					0,03
05.310 - Brt NA4	Béton en domaine privé	2,00	0,40	0,85	0,3	0,24							0,15	0,12					0,07
05.30 - Ras Brt	Chauss. Bic	1,00	0,40	1,05	0,3	0,12	0,65	0,26			0,10	0,04					0,60	0,60	0,04
05.30 - 30A	Chauss. Bic	4,00	0,40	1,05	0,3	0,48	0,65	1,04			0,10	0,16					0,60	2,40	0,17
x8 - 40A	Chauss. Bic	4,00	0,40	1,05	0,3	0,48	0,65	1,04			0,10	0,16					0,60	2,40	0,17
40A - B2	Béton en domaine privé	2,00	0,40	0,85	0,3	0,24							0,15	0,12					0,07
x10 - x11	Chauss. Bic	5,00	0,40	1,05	0,3	0,60	0,65	1,3			0,10	0,20					0,60	3,00	0,21
x11 - 40B	Enrobé en domaine privé	1,00	0,40	0,85	0,3	0,12	0,50	0,2							0,60	0,60			0,03
x11 - RAS Brt	Chauss. Bic	2,00	0,40	1,05	0,3	0,24	0,65	0,52			0,10	0,08					0,60	1,20	0,08
05.50 - Brt 49	Déblais en domaine privé	4,00	0,40	0,85	0,3	0,48			0,55	0,88									0,14
x13 - 50A	Chauss. Bic	4,00	0,40	1,05	0,3	0,48	0,65	1,04			0,10	0,16					0,60	2,40	0,17
50.A - Brt 48	Déblais en domaine privé	2,00	0,40	0,85	0,3	0,24			0,55	0,44									0,07
x14 - e11	Chauss. Bic	3,00	0,40	1,05	0,3	0,36	0,65	0,78			0,10	0,12					0,60	1,80	0,13
e11 - x15	Chauss. Bic	2,00	0,40	1,05	0,3	0,24	0,65	0,52			0,10	0,08					0,60	1,20	0,08
x15 - t13	Enrobé en domaine privé	4,00	0,40	0,85	0,3	0,48	0,50	0,8							0,60	2,40			0,14
t13 - 50B	Enrobé en domaine privé	3,00	0,40	0,85	0,3	0,36	0,50	0,6							0,60	1,80			0,10
x16 - NB6	Béton en domaine privé	1,00	0,40	0,85	0,3	0,12							0,15	0,06					0,03
50B - x16	Enrobé en domaine privé	1,00	0,40	0,85	0,3	0,12	0,50	0,2							0,60	0,60			0,03
x17 - 60A	Chauss. Bic	3,00	0,40	1,05	0,3	0,36	0,65	0,78			0,10	0,12					0,60	1,80	0,13
TOTAL		Lg.	TOTAL		Sable		GNT		Déblais		GE		Béton		Enrobé		Bicouche		Rocher
		70,00				8,40		12,74		2,20		1,72		0,48		5,40		25,80	2,67
					S+GNT		21,14												

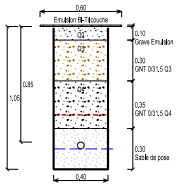
0,60
Emulsion Bi-Tricouche
Q2
Q3
Q4
0,10
Grave Emulsion
0,30
GNT 0/31,5 Q3
0,35
GNT 0/31,5 Q4
0,30
Sable de pose
1,05
0,85
0,40

Tranchée BT ou Brt sous chaussée en bicouche

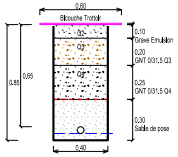
0,60
Bicouche Trottoir
Q2
Q3
Q4
0,10
Grave Emulsion
0,20
GNT 0/31,5 Q3
0,25
GNT 0/31,5 Q4
0,30
Sable de pose
0,85
0,65
0,40

Tranchée Brt sous trottoir en bicouche

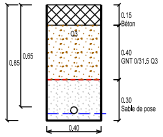
Q3
0,15
Béton
0,40
GNT 0/31,5 Q3
0,30
Sable de pose
0,85
0,65
0,40

Tranchée Branchement en domaine privé sous béton

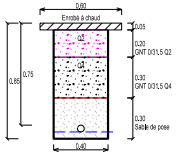
0,60
Enrobé à chaud
Q2
Q4
0,05
0,20
GNT 0/31,5 Q2
0,30
GNT 0/31,5 Q4
0,30
Sable de pose
0,85
0,75
0,40

Tranchée branchement en domaine privé sous enrobé

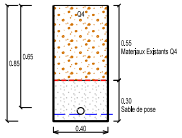
Q4
0,55
Materiaux Existants Q4
0,30
Sable de pose
0,85
0,65
0,40

Tranchée branchement en domaine privé avec réutilisation déblais

---

Dis 25/341 Tableau des conducteurs

TABLEAU DES CONDUCTEURS

COMMUNE	Maîtrise d'ouvrage	TRONCON	SECTION	Longueur Lignes			Longueur Unifilaire Posée			Longueur Unifilaire Déposée				Longueur projetée au sol sur				
	Type de Trvx			Projetées	Déposées	Déposées Reposées								RN	RD	Voie Communale	Chemin Rural	Domaine privé
BASSE TENSION - AERIEN -																		
							T70+70+2EP			T150+EP	T70+EP							
RODEZ	Pose	RAS 2046-05-70	T70+70+2EP				0,005											
RODEZ	Dépose	A - B	T150+EP		0,027					0,028						0,027		
RODEZ	Dépose	A - D	T150+EP		0,039					0,040						0,039		
RODEZ	Dépose	A - M	T70+EP		0,159						0,164					0,159		
		Longueur Totale Projetée en KM			0,225											0,225		
		Longueur Totale Unifilaire en KM					0,005			0,068	0,164							
BASSE TENSION - SCUTERRAIN -																		
							3x150+95M											
RODEZ	Pose	x1 / 0045-05-10	3x150+95M			0,005												
RODEZ	Pose	0045-05-10 / 0045-05-110	3x150+95M	0,002			0,006									0,002		
RODEZ	Pose	0045-05-10 / 0045-05-20	3x150+95M	0,072			0,076									0,072		
RODEZ	Pose	0045-05-20 / 0045-05-30	3x150+95M	0,055			0,059									0,055		
RODEZ	Pose	0045-05-30 / 0045-05-310	3x150+95M	0,009			0,013									0,009		
RODEZ	Pose	0045-05-30 / 0045-05-40	3x150+95M	0,024			0,028									0,024		
RODEZ	Pose	0045-05-40 / 0045-05-50	3x150+95M	0,030			0,034									0,030		
RODEZ	Pose	0045-05-50 / 2046-05-60	3x150+95M	0,068			0,072									0,068		
RODEZ	Pose																	
RODEZ	Pose	2046-05-50 / 2046-05-60	3x150+95M	0,046			0,050									0,046		
RODEZ	Pose	2046-05-60 / 2046-05-70	3x150+95M	0,038			0,042									0,038		
		Longueur Totale Projetée en KM		0,344		0,005										0,344		
		Longueur Totale Unifilaire en KM					0,380											

Dis 25/341 Schéma avant travaux

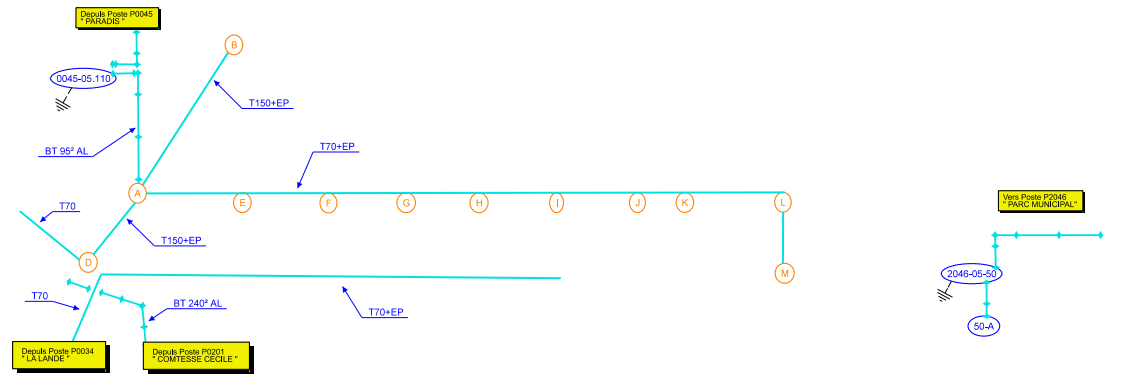
Depuis Poste P0045
" PARADIS "
B
0045-05.110
T150+EP
BT 95² AL
T70+EP
A
E
F
G
H
I
J
K
L
Vers Poste P2046
" PARC MUNICIPAL "
T70
T150+EP
D
M
2046-05-50
T70
BT 240² AL
T70+EP
50-A
Depuis Poste P0034
" LA LANDE "
Depuis Poste P0201
" COMTESSE CECILE "

Dis 25/341 Schéma après travaux

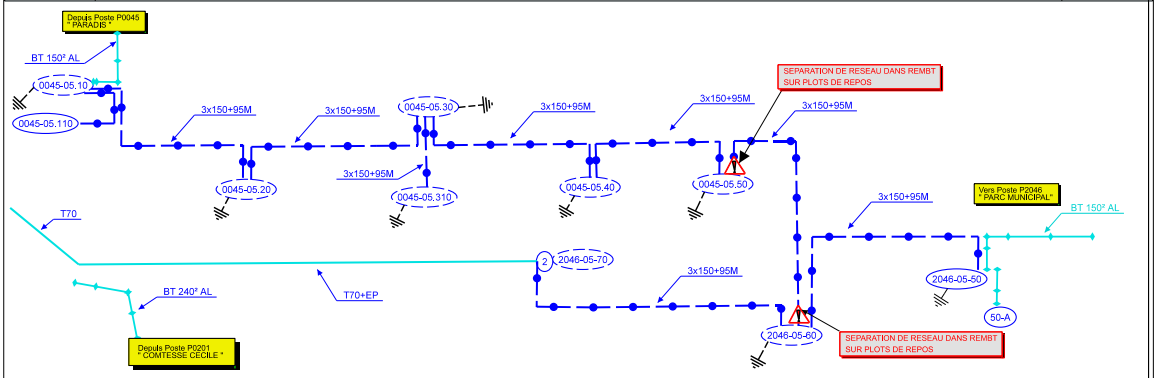
Depuis Poste P0045
" PARADIS "
BT 150² AL
0045-05.10
0045-05.110
3x150+95M
3x150+95M
0045-05.30
3x150+95M
3x150+95M
3x150+95M
SEPARATION DE RESEAU DANS REMBT
SUR PLOTS DE REPOS
0045-05.20
3x150+95M
0045-05.310
0045-05.40
0045-05.50
Vers Poste P2046
" PARC MUNICIPAL "
BT 150² AL
3x150+95M
T70
2
2046-05-70
3x150+95M
2046-05-50
BT 240² AL
T70+EP
50-A
2046-05-60
SEPARATION DE RESEAU DANS REMBT
SUR PLOTS DE REPOS
Depuis Poste P0201
" COMTESSE CECILE "

DICT.fr
Déclaration

TABLEAU RÉCAPITULATIF

DT - 2025072501713D01

SIEDA 12 - DÉCLARANT - SIEDA 12 - DÉCLARANT - CLÉMENCE PERETTO

Réf. travaux **CARTO 34902**

Rue Maurice Bompard
12000 RODEZ

Créé le **25/07/2025**
Débute le **25/10/2025**
Durée : **180 jours**

Exploitants

ENEDIS-DRNMP-DT-DICT
CHEZ PROTYS P0546, CS 90125 27091 EVREUX CEDEX 9 FRANCE
✓ Reçu BT et HTA en Classe A — Sensible — EN ATTENTE
☎ 0563803075 · 0181624701 · 0181624701 · @ ASGARD-DRNMP.ENEDIS@demat.protys.fr
DT 457770832 — Vos documents sont en cours de transmission. Téléchargez de nouveau le tableau récapitulatif une fois les documents transmis.

GRDF DRSO DIEM OCCIPY
CHEZ PROTYS P0450, CS 90125 27091 EVREUX CEDEX 9 FRANCE
✓ Reçu en Classe A — Sensible — EN ATTENTE
☎ 0810300360 · 0810300360 · 0247857444 · @ GRDF_360.GRDF@demat.protys.fr
DT 457770839 — Vos documents sont en cours de transmission. Téléchargez de nouveau le tableau récapitulatif une fois les documents transmis.

Ville de Rodez - Calmettes Dominique
Place Eugène Raynaldy BP 3119 RODEZ 12031 RODEZ Cedex 9 FRANCE
✓ Reçu en Classe D — Sensible — EN ATTENTE
☎ 0565778920 · 0608030748 · 0608030748 · @ dt-dictvillederodez@mairie-rodez.fr
DT 457770841 — Vos documents sont en cours de transmission. Téléchargez de nouveau le tableau récapitulatif une fois les documents transmis.

COVAGE INFRA
ATTIS RODEZ, TSA 70011 CHEZ SOGELINK 69134 DARDILLY CEDEX FRANCE
✓ Reçu en Classe D — EN ATTENTE
☎ 0426727706 · 0147148643 · 0147148643 · @ covage-rodez@demat.sogelink.fr
DT 457770838 — Vos documents sont en cours de transmission. Téléchargez de nouveau le tableau récapitulatif une fois les documents transmis.

ORANGE-T1 MIDI PYRENEES
Service DICT, TSA 70011 69134 DARDILLY CEDEX FRANCE
✓ Reçu en Classe B — EN ATTENTE
☎ 0969393212 · 0810300111 · @ FT62T1.FTO@demat.protys.fr
DT 457770837 — Vos documents sont en cours de transmission. Téléchargez de nouveau le tableau récapitulatif une fois les documents transmis.

Rodez Agglomération - Altitude Infastructure Patrimoine
TSA 70011 Chez Sogelink 69134 DARDILLLY CEDEX France
✓ Reçu Non Concerné — EN ATTENTE
☎ 0276463074 · 0276463109 · @ altitudeinfra-rodez@demat.sogelink.Fr
DT 457770840 — Vos documents sont en cours de transmission. Téléchargez de nouveau le tableau récapitulatif une fois les documents transmis.

SFR FIBRE SAS
SFR FIBRE SAS, TSA 70011 CHEZ SOGELINK 69134 DARDILLY CEDEX FRANCE
✓ Reçu en Classe C — EN ATTENTE
☎ 0980804303 · 0298464627 · @ sfr-fibre@demat.sogelink.fr
DT 457770833 — Vos documents sont en cours de transmission. Téléchargez de nouveau le tableau récapitulatif une fois les documents transmis.

Service de l eau Rodez Agglomération
TSA 70011 CHEZ SOGELINK 69134 DARDILLY CEDEX FRANCE
✓ Reçu en Classe B — EN ATTENTE
☎ 0565738299 · 0565738299 · 0565738299 · @ rodez-agglo@demat.sogelink.fr
DT 457770834 — Vos documents sont en cours de transmission. Téléchargez de nouveau le tableau récapitulatif une fois les documents transmis.

VEOLIA EAU SUD CHEZ SOGEDATA
AVEYRON, TSA 70011 CHEZ SOGELINK 69134 DARDILLY CEDEX FRANCE
✓ Reçu en Classe B — EN ATTENTE
☎ 0969329328 · 0969329328 · @ veolia-70h-aveyron@demat.sogelink.fr
DT 457770836 — Vos documents sont en cours de transmission. Téléchargez de nouveau le tableau récapitulatif une fois les documents transmis.

Réf. travaux **CARTO 34902**

Rue Maurice Bompard
12000 RODEZ

Créé le **25/07/2025**
Débute le **25/10/2025**
Durée : **180 jours**

Autres destinataires

CD12 - Conseil départemental de l'Aveyron
Subdivision centre, RUEDELASAUVEGARDE 12000 RODEZ FRANCE
✗ Non Reçu — NON REQUIS
☎ 0565712610 · @ subdi.centre@aveyron.fr
IPT 457770835 — Vos documents sont en cours de transmission. Téléchargez de nouveau le tableau récapitulatif une fois les documents transmis.

SIEDA
Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron

Rodez, le mardi 21 juillet 2026

Monsieur le Maire
Mairie de Rodez
12000 Rodez

REÇU LE
21 JUIL. 2026
SERVICES TECHNIQUES

Objet : Dissimulation – Rue Maurice Bompard
Dossier suivi par : : Clémence PERETTO / Lydian AYGALENQ

Monsieur le Maire,

Pour donner suite à votre demande, nous vous informons que la mise en souterrain du **réseau électrique** de la ***Rue Maurice Bompard*** pourrait se réaliser, pour un coût estimé de **160 000,00** Euros H.T.

Votre participation financière sur cette opération, qui s'inscrirait, sous réserve d'affectation de crédits suffisants, dans le cadre du programme correspondant s'établirait à **30 %** de cette somme, soit **48 000,00** Euros.

La mise en souterrain du **réseau télécommunication** (Orange et Numéricâble) représenterait un investissement de **40 000,00** Euros H.T. sur lesquels la part restant à la charge de la Mairie serait la totalité, soit **40 000,00** Euros. Afin de coordonner les travaux, nous vous proposerons une convention de délégation temporaire pour la maitrise d'ouvrage des réseaux de télécommunication.

Placé sous votre maîtrise d'ouvrage (à budgétiser en intégralité par votre municipalité), la reprise du **réseau d'éclairage public** (génie civil et câblage), se révèlent nécessaire. Le coût estimatif de l'opération s'élève à **26 000,00** Euros H.T Votre participation représenterait la totalité de ce montant.

Afin de faciliter la coordination des opérations, nous vous proposons de nous transférer, de manière temporaire, votre compétence de maître d'ouvrage pour ce chantier. Si vous souhaitez que nos services réalisent l'étude et les travaux d'éclairage public, il vous appartient de nous en faire la demande, dans ce cas, nous vous proposerons une convention de délégation temporaire.

Si vous nous confirmez votre accord de principe sur ces dispositions, nous ferons engager l'étude définitive, concernant la dissimulation des réseaux, par l'Entreprise titulaire du marché travaux sur votre zone.

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur des Services Techniques du S.I.E.D.A.

Dorian CANITROT.

12 rue de Bruxelles
Bourran
12000 RODEZ
05 65 73 31 60
sieda@sieda.net
www.sieda.fr

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20260925-DEL2026164-DE
Reçu le 09/10/2026

Convention d'organisation temporaire de la Maîtrise d'ouvrage

sur le réseau d'Eclairage public

Entre
D'une part
La collectivité de : **Rodez**
Représentée par son Maire
Désignée ci –après par **« la collectivité »**
Et d'autre part
Le Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron – Bourran – 12 Rue de Bruxelles – BP 3216 – 12032 RODEZ CEDEX 9 – N° SIRET : 200 052 090 00012
Représenté par son Vice -Président, Monsieur Sébastien DAVID, agissant en vertu de la délibération du 30 juin 2026
Désigné ci- après par « le SIEDA »
Il est exposé ce qui suit :

Préambule :

L'opération de dissimulation des réseaux de distribution publique d'électricité, l'opération d'enfouissement des réseaux de télécommunication et l'opération d'effacement des réseaux d'éclairage public concernent deux maîtres d'ouvrages :

- Le SIEDA pour les travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité et d'enfouissement des réseaux de télécommunications
- La collectivité pour les travaux d'éclairage public

L'ordonnance N°2004-566 du 17 juin 2004 a ajouté à l'article 2 de la loi N°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise privée, dite loi MOP, la disposition suivante :

« Lorsque la réalisation, la réutilisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération ».

Le SIEDA a inscrit dans ses statuts approuvés le 19 mars 2020 la possibilité d'assurer cette maîtrise d'ouvrage déléguée.

En conséquence, il est convenu ce qui suit :

Article 1 Objet de la convention de mandat

En application de la loi N°85-704 du 12 juillet 1985 et afin de faciliter la coordination du chantier, la collectivité désigne le SIEDA par la présente convention comme maître d'ouvrage unique des opérations de dissimulation du réseau d'éclairage public réalisées en concomitance avec les travaux de dissimulation du réseau de distribution d'électricité relevant de la maîtrise d'ouvrage du SIEDA pour l'opération suivante :

Dissimulation - Rue Maurice Bompard

La présente convention a pour objet de définir les modalités administratives, techniques et financières de cette opération réalisée sous mandat de maîtrise d'ouvrage unique.

Article 2 Champ d'application de la convention

Les travaux d'éclairage public

La collectivité délègue au SIEDA la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux relatifs à l'enfouissement des réseaux d'éclairage public.

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20260925-DEL2026164-DE
Reçu le 09/10/2026

Article 3 Missions dévolues au SIEDA par le maître d'ouvrage

La mission du SIEDA, mandataire, porte sur les éléments suivants :

- Assistance de la collectivité dans l'évaluation du besoin
- Assistance de la collectivité dans l'élaboration de l'avant-projet sommaire
- Passation des marchés publics approprié
- Suivi des travaux
- Gestion financière et comptable de l'opération comprenant – l'estimation globale de l'opération, le versement des rémunérations des entreprises, la fourniture d'un état récapitulatif des dépenses

Article 4 Mode de financement de l'opération

Il ne sera demandé aucune avance à la collectivité, le SIEDA assurera la trésorerie de l'opération Simultanément au mandat des entreprises, le SIEDA appellera à la collectivité le montant des travaux.

Le SIEDA fournira à la collectivité un plan de financement définitif des dépenses concernées. Pour la collectivité, ces dépenses sont éligibles au FCTVA.

La collectivité paye au SIEDA la totalité de l'opération en TTC.

Article 5 Contrôle des travaux et remise de l'ouvrage

La collectivité sera destinataire de l'ensemble des éléments techniques, comptables et financiers de l'opération. La collectivité pourra suivre les chantiers, y accéder à tous moments, toutefois elle ne pourra présenter ses observations qu'au SIEDA et non directement à l'entreprise. Le SIEDA ne pourra pas apporter de modification importante aux ouvrages et installations, tels qu'ils sont prévus aux plans approuvés, sans autorisation de la collectivité.

Il appartient à la collectivité de faire vérifier par un bureau de contrôle agréer, l'état de conformité des installations en respect de la norme C17-200 et des documents techniques unifiées DTU P 06-002.

La collectivité devient propriétaire de l'installation dès sa mise en service et son raccordement au réseau de distribution publique d'électricité soit à la date du procès-verbal de remise de l'ouvrage.

Article 6 Cas de résiliation

Si la réalisation des travaux nécessite l'obtention préalable d'autorisation administratives et que ces dernières ne soient pas accordées au SIEDA, la présente convention sera résiliée de plein droit.

Article 7 Durée de la convention

La présente convention prend fin à expiration des missions définies dans la présente convention.

Le .....à .....

Pour la collectivité **Pour le SIEDA**

Sébastien DAVID





Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20260925-DEL2026164-DE
Reçu le 09/10/2026

SIEDA
Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron

Rodez, le mardi 21 juillet 2026

Monsieur le Maire
Mairie de Rodez
12000 Rodez

REÇU LE
21 JUIL. 2026
SERVICES TECHNIQUES

Objet : Dissimulation – Rue Maurice Bompard
Dossier suivi par : : Clémence PERETTO / Lydian AYGALENQ

Monsieur le Maire,

Pour donner suite à votre demande, nous vous informons que la mise en souterrain du **réseau électrique** de la ***Rue Maurice Bompard*** pourrait se réaliser, pour un coût estimé de **160 000,00** Euros H.T.

Votre participation financière sur cette opération, qui s'inscrirait, sous réserve d'affectation de crédits suffisants, dans le cadre du programme correspondant s'établirait à **30 %** de cette somme, soit **48 000,00** Euros.

La mise en souterrain du **réseau télécommunication** (Orange et Numéricâble) représenterait un investissement de **40 000,00** Euros H.T. sur lesquels la part restant à la charge de la Mairie serait la totalité, soit **40 000,00** Euros. Afin de coordonner les travaux, nous vous proposerons une convention de délégation temporaire pour la maitrise d'ouvrage des réseaux de télécommunication.

Placé sous votre maîtrise d'ouvrage (à budgétiser en intégralité par votre municipalité), la reprise du **réseau d'éclairage public** (génie civil et câblage), se révèlent nécessaire. Le coût estimatif de l'opération s'élève à **26 000,00** Euros H.T Votre participation représenterait la totalité de ce montant.

Afin de faciliter la coordination des opérations, nous vous proposons de nous transférer, de manière temporaire, votre compétence de maître d'ouvrage pour ce chantier. Si vous souhaitez que nos services réalisent l'étude et les travaux d'éclairage public, il vous appartient de nous en faire la demande, dans ce cas, nous vous proposerons une convention de délégation temporaire.

Si vous nous confirmez votre accord de principe sur ces dispositions, nous ferons engager l'étude définitive, concernant la dissimulation des réseaux, par l'Entreprise titulaire du marché travaux sur votre zone.

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur des Services Techniques du S.I.E.D.A.

Dorian CANITROT.

12 rue de Bruxelles
Bourran
12000 RODEZ
05 65 73 31 60
sieda@sieda.net
www.sieda.fr

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20260925-DEL2026164-DE
Reçu le 09/10/2026

CONVENTION DE DELEGATION PONCTUELLE DE MAITRISE D'OUVRAGE DES TRAVAUX DE GENIE CIVIL DES INFRASTRUCTURES DES RESEAUX DE TELECOMMUNICATION

Rue Maurice Bompart
RODEZ

Entre :

- **le Syndicat Intercommunal des Energies du Département de l'Aveyron (S.I.E.D.A.)** représenté par son Président Monsieur Sébastien DAVID dûment autorisé en vertu de la délibération du Comité Syndical en date du 30 juin 2026 ci-dessous désigné le SIEDA ;

et :

- **Commune de RODEZ** représentée par ..... dûment autorisé en vertu de la délibération..... ci-dessous désigné Rodez.

IL EST CONVENU LES CLAUSES SUIVANTES :

Article 1 - Définition et acceptation des interventions

Lors d'opération d'intégration des ouvrages, Rodez assure la totalité de la maitrise d'ouvrage et du financement des enfouissements des réseaux de télécommunications.

Le SIEDA est maître d'ouvrage des travaux destinés à l'amélioration esthétique des ouvrages de distribution d'électricité pour le compte des communes du Département de l'Aveyron dont la commune **de Rodez.**

Dans un souci de coordination de chantier et dans le but d'obtenir des économies d'échelles (tranchée commune, nature identique des travaux ...), Rodez délègue la maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil nécessaires à l'enfouissement des infrastructures de télécommunication au SIEDA pour les opérations :

RUE MAURICE BOMPART
RODEZ

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20260925-DEL2026164-DE
Reçu le 09/10/2026

Les travaux concernant les ouvrages feront l'objet d'un descriptif détaillé dans le cadre de l'élaboration des projets d'enfouissement des réseaux. Avant leur dévolution, ils devront être portés à la connaissance de Rodez pour acceptation.

Article 2 - Prise en charge des travaux

Le SIEDA, dans le cadre du règlement des marchés, paiera directement à l'entreprise le montant des sommes dues par la Mairie de Rodez pour les prestations de génie civil affectant les réseaux de télécommunication.

Article 3 - Modalités de calcul des sommes à rembourser par Rodez

Sur la base du décompte final, le SIEDA présentera à la Mairie de Rodez un mémoire des sommes qui lui sont dues pour cette opération ainsi que les plans de recollement correspondants.

La Mairie de Rodez remboursera le montant HT de la totalité des travaux réellement effectués.

Article 4 - Modalités de paiement

La Mairie de Rodez, dès réception du titre de recette qui sera émis par le SIEDA accompagné du plan de recollement des ouvrages réalisés conformément aux conditions énoncées à l'article 3, s'engage à procéder au règlement de celui-ci par mandat administratif.

Fait à RODEZ, le 21/07/2026

Le SIEDA,

Mairie de Rodez,



Le Président du S.I.E.D.A
Sébastien DAVID.

Le Maire
Stéphane MAZARS

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20260925-DEL2026164-DE
Reçu le 09/10/2026

SYMBOLOGIE DES OUVRAGES ET DE ACCESSOIRES

	EXISTANT	A CONSTRUIRE	A DEPOSER
HTB			
HTA			
BTA			
BRCHT	LR 2 No 4 No / LR 2 No 4 No	2 No 4 No / 2 No 4 No	2 No 4 No / 2 No 4 No
Supports	Bois / Béton / Fer	Bois / Béton / Fer	Bois / Béton / Fer
Portiques	Arrivé / Métal	Arrivé / Métal	Arrivé / Métal
Postes HSI			
Interrupteurs			
Fusible BT en tête	Point de raccordement		

Classe	A : Réseaux nécessitant des PTR (1 à 4 PTR)	B	C
Exemples	HTA :	BTA	BRCHT

	EXISTANT	A CONSTRUIRE	A DEPOSER OU A ABANDONNER
HTB			
HTA			
BT			
BRCHT			
Télécom / Radio			
Mixte			
Fourreaux, tubes PE HD			

Armoire HTA et Postes

Fabricant	Type	Désignation
Fabricant	Type	Désignation

Accessoires et connexions

Fabricant	Type	Désignation
Fabricant	Type	Désignation

AUTRES OUVRAGES EXISTANTS

Eclairage Public	Aérien	Souterrain
Eaux pluviales	Eau potable	
Télécom aérien	Eaux usées	
Gaz	Télécom souterrain	
Fourreaux vides	Signalisation (ST)	
Réseau de chaleur	Produits chimiques	

ETIQUETTE POSTE <HIA97>

Désignation	Cartouche	Poteau
Type		
Référence Poteau		
Câble(s) HTA		
Appareillage HTA		
Liaison HTA/Transfo		
Câble(s) BT/Jarre/Liaison BT		
N° câble départ BT		
N° Télécommande / Sonnerie		
N° Télécommande Coffret BT		

Dis 25/341 — SITUATION DES TRAVAUX - SCHEMA RESEAU - — Ech : 1/2500e

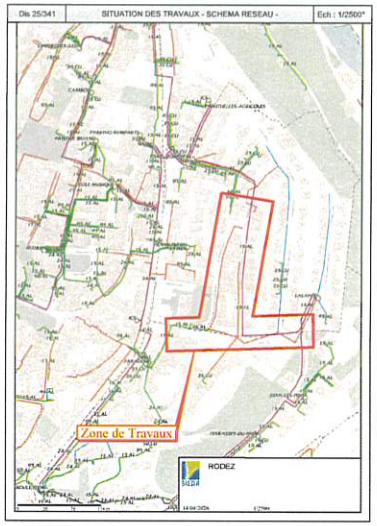

Tableau récapitulatif des différentes formes de prise de terre

Forme de prise	A	B	C	D	F	G	H	I	J1	J2
Piquet	2 ft	8 ft	4 ft	8 ft	6 ft	8 ft	4 ft	8 ft	2 ft	4 ft
Principe (voir Cnn)	Piquet vertical	Piquets horizontaux								
	Piquet vertical	Piquets horizontaux	Long. 3 m	Long. 3 m	Grille en fonte 1 ft x	Rectangle 1 tranchée de 3m (Conducteur 10 m)	Rectangle 2 tranchées de 3m (Conducteur 20 m)	Rectangle 3 tranchées de 3m (Conducteur 30 m)	Etoile d'une 3 branches de 5m (Conducteur partiel 5 m)	Etoile de 4 branches de 5m (Conducteur partiel 5 m)
10 Ω/m	200	80	150	180	160	120	70	40	40	40
100 Ω/m	900	170	340	370	350	330	140	180	160	150
200 Ω/m	1240	340	650	710	650	580	280	250	250	120
300 Ω/m		500	950	1120	950	750	420	300	340	180
400 Ω/m		670	1250	1480	1250	1000	560	450	450	240
500 Ω/m					1550	1250	700	500	560	300
1000 Ω/m					3100	2500	1400	1000	1120	600

Efficace en dehors de la couverture de neige et/ou SOHO — Efficace seulement à SOHO

TABLEAU RECAPITULATIF DES TERRES DES POSTES

Repère	Régime de Neutre HTA du départ de Poste Source*	TNTN Renouvellement ou Extension	RM max	RM mini	Date de la Mesure RM	Résistance RN mesurée	Observations

TABLEAU RECAPITULATIF DES PRISES DE TERRE INDIVIDUELLES (MASSE ET NEUTRE)

Repère	Valeur lue au télécontrôle	Résistivité du terrain calculée	Résistance obtenue par le calcul (en Ohm)	Type de terre envisagée	Résistance mesurée après travaux	Date de mesure
45-05-10	12.5	283.9	28.8	1 F + 1 G		
45-05-20	12.5	283.9	28.8	1 F + 1 G		
45-05-30	12.5	283.9	28.8	1 F + 1 G		
45-05-310	12.5	283.9	28.8	1 F + 1 G		
45-05-40	12.5	283.9	28.8	1 F + 1 G		
45-05-50	12.5	283.9	28.8	1 F + 1 G		
2046-05-40	12.5	283.9	28.8	1 F + 1 G		

TABLEAU RECAPITULATIF DES MESURES DE COUPLAGE ENTRE LA TERRE DES MASSES ET LES TERRE DU NEUTRE

Couplage avec voisine	Résistance Terre Masses HTA	Résistance Terre Neutre HTA	Résistance entre neutre et masse (Ω)	Résistance de couplage mesurée réelle RC=Vm/Im=Rm+Rn	Coefficient de couplage mesuré réelle (RC/Rm)=(1-Cf)

Terre du neutre Connecté

SIEDA

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DU DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

12 Rue de Bruxelles - ZAC de Bourran - BP 3216 - 12032 RODEZ CEDEX 9

Concession : SYNDICAT D'ENERGIES DE L'AVEYRON

Ce projet concerne la (les) commune(s) de :
RODEZ

DESCRIPTIF DU PROJET

Pose de câbles Basse Tension souterrain sur 344m
en remplacement de câbles aériens déposés sur 225m
et dépose de 8 supports béton et d'1 poteau bois
pour un enfouissement du réseau Basse Tension rue Maunce Bompard

PLAN POUR ACCORD
- MULTI RESEAUX -

Ce projet s'effectue dans le périmètre d'un site classé ou inscrit
oui ☐ non ☐

Ce projet comprend la construction et/ou la dépose de

	Longueur en km	HTA souterrain	HTA aérien	BT Souterrain	BT aérien	Transformateur Type	Transformateur Puissance
Pose				0.344			
Dépose					0.225		

Indice	Date	Modifications
A	25/08/2026	Plan pour accord
B		
C		
D		
E		
F		

CHARGE D'AFFAIRE SIEDA :	Dessiné	Vérifié
Lydan AYGALENQ	Eric CELIE	Eric CELIE

EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES
ZI Rue du Travail
ZA SUD-EST - RODEZ - 12510 DRUELLE
Tél : 05 65 77 13 00
w3.energie@effage.com

ETUDE N°	
AFFAIRE N°	5201665
N° DOSSIER SIEDA	Dis 25/341
AFFAIRE SIEDER N°	
PLOTE ( ) n.	POSE TRIBALE POSE TRIBALE MUNICIPAL

Dis 25/341 — SITUATION ZONE DES TRAVAUX - IGN - — Ech : 1/2500e



GRILLE D'IDENTIFICATION DES ENJEUX DU PROJET

Cette grille permet de déterminer l'impact du projet à matière d'urbanisme, de sécurité et d'environnement
Elle sert à identifier les services à consulter, ainsi que les démarches à mener

Coordonnées du maître d'ouvrage
(Nom (personne morale ou Physique) :
Commune et département : RODEZ - AVEYRON (12)
Adresse : 12 rue de Bruxelles, Bp 3216 12000 RODEZ
Téléphone : 05 65 73 21 00 Télécopieur :
Mail : sieda@sieda.net
Nom et Détail du Projet :

Création ou modification d'une ligne

Longueur	355m
Section du câble	3x150
Nature du câble	Alu

Ligne en partie aérienne
Ligne en partie souterraine

En zone urbaine
En zone périurbaine
En zone rurale
Avec impact sur l'ACHMS agricole

Avec traversée de voirie
Arrêtés de travaux sur voirie délivrés avec impact sur la circulation

Avec traversée de voie ferroviaire
Avec traversée de cours d'eau
A proximité d'autres réseaux

Dans le domaine Public

Dans le domaine privé
Sans les accords amiables
Avec usage de servitudes existantes

Création ou modification d'un poste

Type de poste
1 PSSA 250kVA
Dans l'emprise d'un poste existant
Sans modification de cette emprise

Création d'un nouveau poste
Avec maîtrise foncière
Coyoté de déclaration préalable d'urbanisme
(emprise au sol>5m² du secteur sauvegardé)

Commentaires
Modernisation et renforcement du réseau Basse Tension à Puech Rouma
Pose de 4km de câble souterrain HTA 3x95
Pose d'un poste PSSA 250KVA
Pose de 345m de câble souterrain BT 3x5x150
Pose de 345m de câble torsadé aérien 1*16/16+2x16
Dépose d'un transformateur de Type HSI
Dépose de 7 supports et de 400m de réseau aérien

Dans le périmètre de protection d'un monument historique		Projet en zone particulière	Incidences
Dans une zone protégée		Zone Inondable	Cadre naturel, sauvetage d'espèces
ZNIEFF Désignation		Zone sismique	Production présentée Nature de la production
Natura 2000 Désignation		Zone d'exploitation de carrière (gisement, Lieux de vente...)	Destruction ou détérioration d'habitat animal
Parc National/Régional Parc National		Zone particulièrement fréquentée par des oiseaux (migrateur, nidification)	Perturbation d'espèces (reproduction, repos, alimentation...)
Autres Précisez		Autres Précisez	Destruction d'espèces Autres Précisez

Impact du Projet

Le projet n'est pas susceptible d'avoir un impact significatif (1) sur l'environnement

Le projet présente un impact significatif sur l'environnement, un dossier approfondi sera à réaliser par le porteur de projet

(1) : A titre d'information, le projet est susceptible d'être un projet soumis :
- soit à un cas par cas (projet intermédiaire, qui est soumis à l'étude d'impact en fonction de critères définis) ;
- soit à une étude d'impact systématique.
Une fiche détaillée d'informations est donnée en page suivante dans le modèle et ne sont pas soumis.

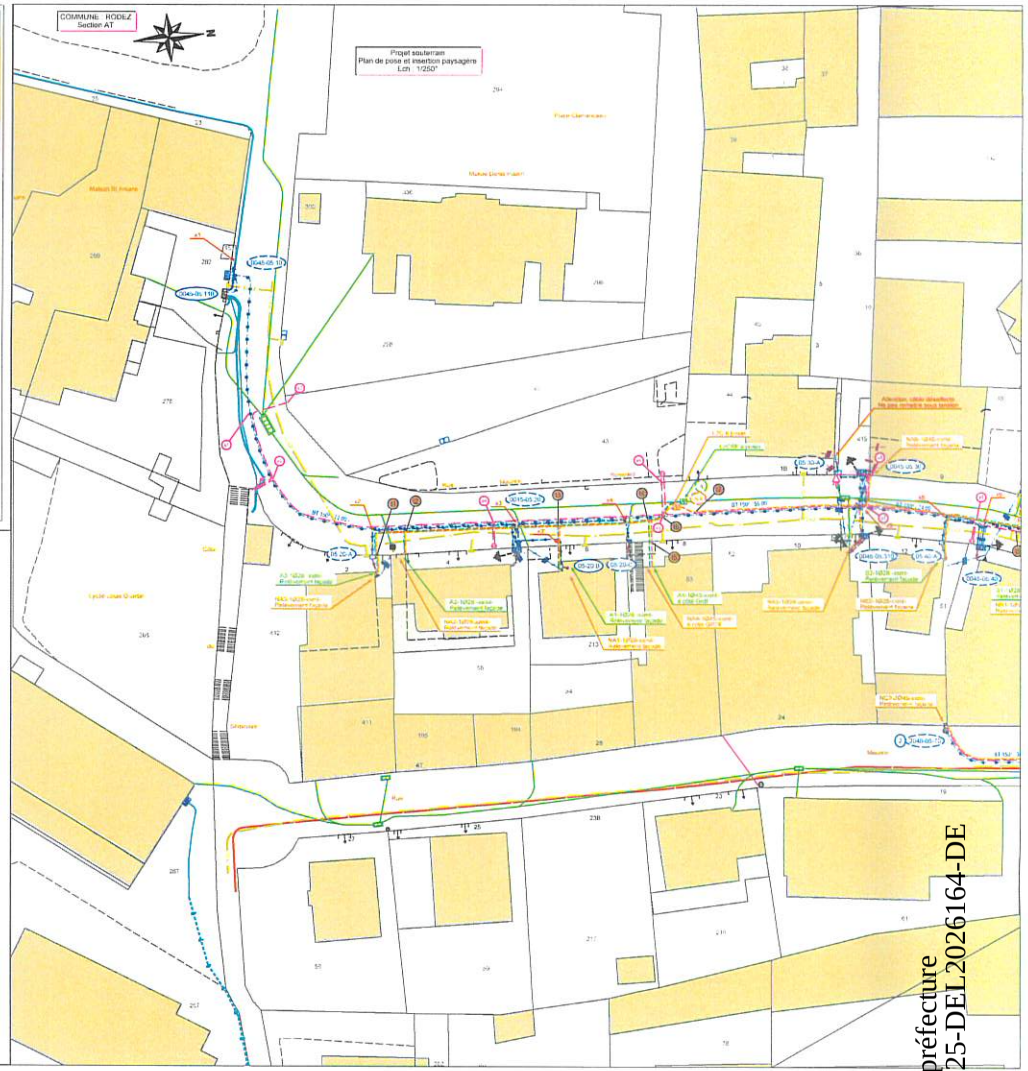

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20260925-DEL2026164-DE
Reçu le 09/10/2026